

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

ABONNEMENT.
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Hors du Département.
Un an. 35 fr.
Six mois. 18

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75
S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. **Paul GODET**, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne
Chez tous les Libraires.

On s'abonne
Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

M. THIERS ET SON SOSIE.

On dirait vraiment, dit la *Patrie*, que M. Thiers a un Sosie et que, pendant les discours du Président à la Chambre, ce Sosie bavard, nerveux et provocateur, vient de temps en temps prendre le masque et la place du vrai Thiers pour lui jouer de mauvais tours et prononcer, sous ses traits empruntés, des paroles compromettantes pour un chef de gouvernement. Comment, en effet, expliquer autrement que par le surnaturel les allures si différentes que prend tour à tour le Président ? Il parle d'impôts, de finances ; il en parle avec une grande autorité, avec une science profonde, avec une admirable puissance de raisonnements, et si toutes ses idées ne sont pas acceptables, du moins sont-elles toutes présentées avec la plus vive clarté et la plus louable modération. Puis, subitement, sans aucun motif, sans aucune excuse réellement valable, sans y être incité par qui que ce soit, M. Thiers ou son Sosie se jette de côté ; il s'irrite, il se cabre et se lance dans des digressions politiques absolument étrangères au débat, ou qui, en le passionnant de la façon la plus inutile, lui nuisent et nuisent surtout à l'orateur.

Ainsi a-t-il fait hier encore. On a vu plus haut quelle justice nous rendons à certaines des idées financières développées par M. Thiers ; or, pourquoi faut-il que nous soyons contraints de signaler ici, sans colère, sans amertume, mais par esprit de justice et d'impartialité, certains points auxquels le Président n'était pas obligé de toucher et qu'il semble avoir touchés uniquement pour irriter la majorité de l'Assemblée nationale, ou pour fournir aux nouveaux et très-étranges amis que M. Thiers s'est faits dans la presse radicale l'occasion d'insulter la Chambre souveraine et de dénaturer, en les aggravant, les phrases prononcées à la tribune et reproduites au *Journal officiel* ? A quoi rime, par exemple, dans le discours économique d'hier, cet éloge banal et un peu trop prudhomme de la révolution française ? Pourquoi amener sur les lèvres un sourire involontaire en appelant *Bailly et Mallesherbes des êtres angéliques*, qui sont des victimes assurément vertueuses, mais d'une signification intellectuelle et politique un peu pâle de la tyrannie jacobine, comme nos pauvres républicains modérés de

1872 seront un jour, peut-être, les victimes des radicaux de 1873 ou de 1874 ? Que signifie ce mot lancé tout-à-coup, sans qu'il puisse se rattacher à rien, ce mot qui fait pâmer d'aise, ce matin, les béats du *Siccle* et les sectaires de la *République française* ; ce mot si inutile et si bizarre dans la bouche de celui qui, il y a dix-huit mois encore, était le chef de l'Orléanisme : « Les révolutions ont laissé dans notre pays plus de princes qu'on n'en peut mettre sur le trône. » — « C'est du plus mauvais goût, » s'est écrié M. de Larocheffoucauld-Bisaccia, et M. de Bisaccia avait raison. — « Les princes, ces, vous les avez renversés pour vous mettre à leur place, » a répliqué M. de La Rochejaquelein, et, en entendant cette interruption, on ne pouvait s'empêcher de se rappeler que M. Thiers a été l'un des auteurs, sinon l'auteur principal, quoique involontaire, ce qui est encore pis, de la chute de Louis-Philippe. Pourquoi M. Thiers s'est-il attiré ces vérités et ces sarcasmes ? Pourquoi a-t-il détourné le débat de son but si sérieux ? Pourquoi s'est-il montré si déplaisant pour des princes qui n'ont jamais fait que ce qu'il a voulu ? Pourquoi enfin a-t-il parlé d'eux, lorsqu'eux-mêmes semblent prendre à tâche de n'en point faire parler ? C'est ce qu'il faut, sans doute, demander au Sosie de M. le Président.

« Je pourrais vous dire, après tout, que je ne puis pas gouverner un pays où mes convictions ne sont pas partagées ; je ne vous le dis pas ! » s'est encore écrié M. Thiers dans un moment de vivacité. M. Thiers a raison de ne pas le dire ; il aura raison surtout de ne rien faire de ce qu'il ne dit pas, dans un moment surtout où la moindre imprudence de sa part pourrait compromettre le succès du colossal emprunt que nous devons contracter. Mais, alors, que signifie encore cette phrase inutile, dont les officieux s'emparent aussitôt pour déclarer que le complot monarchique est désormais impossible ? Le complot monarchique ! Est-ce que vraiment M. Thiers a voulu y faire allusion ? Est-ce que la société de ses nouveaux alliés et de ses confidents ordinaires aurait agi sur sa haute intelligence au point qu'il en soit venu lui-même à croire à leurs sottises inventions ? Est-ce que M. Thiers croit à la grande conspiration monarchique, ni plus ni moins qu'un simple Barthélemy Saint-Hilaire, un Cochery, un rédacteur du *Siccle* ou du *Bien public* ? Non ! la chose nous paraît impossible.

Alors, encore un coup, pourquoi ces allusions à une démission que personne ne provoque, à laquelle nul ne songe, et qui, si le Président avait été pris au mot, serait depuis si longtemps acceptée et réglée ?

Nous n'insisterions pas davantage sur tous ces hors-d'œuvre servis d'une main si maligne, qui se trouve, en réalité, n'être qu'une main maladroite, si nous ne voulions montrer à M. Thiers combien, au lieu de se laisser aller aux caprices de l'improvisation, il devrait, lui chef d'Etat, surveiller chacune de ses paroles, de peur que l'une d'elles ne fût dénaturée par les radicaux, qui sont devenus ses officieux, et ne servit ainsi à compromettre le Président de la façon la plus grave aux yeux de la France et de l'Europe. A la fin de son discours, M. Thiers a prononcé ces paroles, dont nous prenons le texte dans le compte-rendu *in extenso* du *Journal officiel* :

« En votant cet impôt, vous vous exposerez — vous qui aurez voté, et non pas moi — qui m'y oppose, — A UNE IMPOPULARITÉ DÉSOLEANTE. »

L'expression est peut-être un peu vive, mais elle ne contient, en somme, rien de blessant pour l'Assemblée. Or, veut-on savoir comment, ce matin, la *République française*, dans son premier article de la première page, dénature la phrase présidentielle. Voici ce qu'imprime ce journal :

« L'un des plus curieux passages du discours de M. Thiers est celui où l'orateur a dit à l'Assemblée qu'il cherchait à lui épargner des fautes nouvelles QUI AJOUTASSENT A SA DÉSOLEANTE IMPOPULARITÉ. » Sans doute, M. Thiers a pu se tromper en cherchant à remédier à l'impopularité désoleante de l'Assemblée par l'emploi de tel ou tel système d'impôts. Mais, qu'on nous permette de le dire, ce n'est pas là l'intérêt de ce mot si curieux, et qui nous paraît destiné à faire son chemin dans le pays. Constaté devant la France « l'impopularité » de l'Assemblée de Versailles, ce n'est guère faire autre chose, suivant nous, que constater un fait depuis longtemps acquis à l'opinion publique ; mais c'est aussi préparer et rendre inévitable la sanction de ce fait, c'est-à-dire la dissolution de cette Assemblée reconnue impopulaire. A cet égard encore, il est juste de dire que le discours prononcé hier par M. le Président de la République a une grande importance politique, et mérite d'être

compté parmi les plus considérables qu'ait tenus M. Thiers, depuis qu'il est à la tête des affaires. »

Ainsi M. Thiers a dit : « Ne votez pas un impôt qui vous EXPOSERAIT à UNE désoleante impopularité. » Et la *République française* fait dire à M. Thiers « qu'il cherchait à épargner à l'Assemblée des fautes nouvelles qui AJOUTASSENT à SA désoleante impopularité. » Et ce mot est falsifié, falsifié à dessein, car, à sa troisième page, le même journal, dans son compte-rendu de la séance, intitulé : « Assemblée nationale, service spécial de la *République française*, » ce journal reproduit ainsi la phrase de M. Thiers : « Je veux vous éviter UNE impopularité désoleante. »

Voilà les amis cependant qu'a choisis M. Thiers ! Voilà ceux auxquels il cherche à plaire en se riant des princes, en feignant de croire aux complots monarchiques, en se mettant, enfin, au plus mal avec la majorité ! Et demain, les radicaux vont répéter que M. Thiers a déclaré à l'Assemblée qu'elle était impopulaire, que, par conséquent, demander sa dissolution, c'est favoriser la politique du Président.

Il faut plaindre M. Thiers d'avoir de tels amis. Jamais ses prétendus ennemis qu'on appelle « des Factieux » ne lui ont fait tant de mal, et à lui-même et au pays qu'il gouverne, et que trompent ses fidèles.

LES TRAITÉS DE COMMERCE.

Le *Temps* confirme en ces termes une nouvelle que nous avons donnée d'après le *Times* :

« Tout le monde a compris l'importance de la dépêche, dernièrement adressée de Paris au *Times*, et portant que les représentants des puissances qui ont avec la France des traités de commerce, ont déclaré à notre gouvernement qu'elles ne pouvaient se prêter à aucune modification de tarifs. Comme la gravité de cette nouvelle dépend naturellement du degré de confiance qu'on est en droit de lui accorder, nous croyons devoir déclarer que nous avons les meilleures raisons de la regarder comme certaine. »

M. Nigra, ministre italien à Paris, a reçu, dit la *Voce della Verità*, des instructions pour user de la plus grande prudence et condescendance vis-à-vis du Président de la République française au sujet de la dénonciation du traité de commerce.

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE III.

LES DEUX SŒURS.

(Suite.)

Effrayé par cette caresse à laquelle le déflant monsieur Etienne attribua sans doute un caractère des plus agressifs, l'enfant cessant de se contenir, se rejeta en arrière, avec une telle explosion de cris et de larmes, que, pour l'apaiser, Thadéa n'eut d'autre res-

source que de l'emporter rapidement dans une pièce voisine, où elle fut longtemps avant d'avoir pu faire cesser ses cris.

— Eh bien ! mon cousin, trouvez-vous toujours que je ressemble à Thadéa ? demanda Marpha qui, depuis un instant, semblait avoir repris toute sa gaieté insouciant de jeune fille.

— En vérité, ma cousine, autant qu'il m'est possible d'en juger, il est plus facile de saisir des points de dissemblance que des points de ressemblance entre vous deux ; vous êtes brune, elle est blonde ; vous êtes vive, elle paraît très-calme ; vous différez par la taille et par le visage ; et cependant, riez-en si vous voulez, mais à première vue, il est impossible de ne pas reconnaître en vous deux sœurs.

— Vraiment ?

— Je vous l'assure.

— C'est possible, fit Marpha en se dirigeant vers la fenêtre sur laquelle était ap-

puyé son père, oui, très-possible, et d'autres que vous me l'ont dit. C'est pourtant singulier, car....

Elle s'interrompit. Et, s'adressant à Kirposky :

— Les voyez-vous venir ? dit-elle.

— Je ne les vois ni ne les entends.

— Il se fait tard, cependant.

— Et ils devraient songer que ton cousin n'a pas encore dîné d'aujourd'hui. Tu dois mourir de faim, César ?

— Mourir, non, mais je mentirais en disant que je ne mangerais pas volontiers, quand six heures arrivent.

— Six heures n'arrivent plus, mon cousin ; voici trois heures et demie qu'elles s'éloignent. Savez-vous qu'il en est neuf et demie.

— Je n'aurais pas besoin de montre pour m'en douter aujourd'hui, fit le Parisien. Habituellement je dîne à six heures et demie.

— Quelle heure singulière ! s'écria Marpha, ici nous dînons à deux heures et nous soupçons à huit... ordinairement....

— Il m'a semblé entendre rentrer la kikitka, Adam et Georges ne peuvent pas être loin.

— Oh ! ils seraient arrivés avant nous, s'ils n'avaient pas voulu aller au-devant de Michel, qui revient de Varsovie, et je crains qu'ils ne tardent encore un peu. A propos, mon cousin, vous ne connaissez pas Varsovie ?

— Au contraire, parfaitement, ma cousine, j'ai vu la ville et ses environs deux ou trois fois.

— Tiens, et moi qui croyais que vous n'étiez jamais venu dans notre beau pays avant aujourd'hui.

— Aussi, ma cousine, n'est-ce pas en Pologne que j'ai visité Varsovie.

— Bon, maintenant, d'où l'avez-vous vue alors ?

UNE ANECDOTE.

Il paraît certain que M. Thiers avait été quelque peu impressionné tout d'abord par l'accueil assez froid fait au traité avec l'Allemagne. Voici à ce sujet l'anecdote rétrospective qui se répétait samedi à l'Assemblée.

M. Thiers, accompagné de M. de Rémusat, s'était rendu dans la commission nommée pour l'examen des conditions nouvelles faites par la Prusse; la majorité des membres qui composent cette commission était favorable à la ratification; cependant il importe de savoir qu'ils concluent à l'acceptation par leurs collègues, sans dissimuler leur peu de satisfaction du résultat obtenu.

M. le Président de la République, désireux de changer cette impression, prit la parole au milieu d'un profond silence et s'efforça de démontrer les avantages de sa négociation; personne ne l'interrompit. Il s'échauffa peu à peu, devint plus agressif et plus amer contre ses invisibles contradicteurs, et enfin, pris d'une de ces colères subites auxquelles il devient sujet avec l'âge, la maladie et les ennuis du pouvoir, il s'écria tout-à-coup :

— Eh bien! messieurs, voulez-vous savoir au milieu de quelles difficultés j'ai dû me débattre avant d'arriver à une conclusion, si insuffisante qu'elle vous paraisse aujourd'hui, je vais vous le dire: il y a quelques mois, nous avons failli voir éclater de nouveau la guerre avec la Prusse!

M. de Rémusat, en entendant cette singulière confiance, qui faisait ouvrir de grands yeux aux commissaires, serra avec force le bras de son vieil ami en murmurant :

— Voyons, voyons, monsieur le président, songez à ce que vous confiez à ces messieurs!

M. Thiers, un peu surpris lui-même de son propre abandon, s'arrêta; mais il était trop tard, l'aveu était parti.

On eut le bon goût de ne point insister et la conversation en demeura là. Une fois le chef de l'Etat sorti de la salle, on se demanda à quel incident il avait voulu faire allusion, et quelqu'un remarqua, — au milieu de plusieurs souvenirs rétrospectifs oubliés, — un épisode qui a été signalé cet hiver et qui semble se rapporter aux paroles de M. Thiers.

Cela dernier avait demandé pour le ministère de la commission du budget, après beaucoup d'hésitation, les avait accordés. Elle avait, toutefois, adressé quelques observations, dont M. de Cisse et son chef s'étaient formalisés, elle avait signalé la création de cinquante-deux régiments nouveaux, sans qu'on eût consulté la Chambre; elle avait évalué le déficit sur les dépenses du dernier et du prochain exercice à six cents millions, mais elle avait fini par céder.

Le crédit une fois voté, on n'y aurait pas encore touché, dit-on, à l'heure actuelle, parce que M. de Bismark, dans une lettre personnelle adressée à M. Thiers, l'aurait menacé, si les dépenses militaires continuaient à s'élever, de réoccuper les départements évacués depuis l'armistice.

Telle est l'histoire qui circulait dans les couloirs et qui se trouve racontée, avec quelques variantes, par plusieurs journaux; entre autres le *Salut public*, de Lyon, dont le correspondant est généralement bien informé. Ce correspondant en tient les détails de deux membres de la commission, et le tient pour

être d'une rigoureuse exactitude en ce qui concerne l'apparition du Président au milieu de la commission et l'étrange révélation qui en fut la suite.

Chronique Politique.

Dans sa séance d'hier, la commission des marchés a entendu le rapport de M. Riant sur les marchés passés par la commission d'études et des moyens de défense de la délégation de Tours.

Des négociations parlementaires sont entamées, dans les divers groupes de la Chambre, pour la formation de la commission de permanence. Plusieurs généraux sont déjà désignés par une partie de l'Assemblée.

On cite les généraux Chanzy et Changarnier. La gauche porte le général Billot et le colonel Denfert.

M. de Pariou qui a, depuis quelques jours, de fréquentes entrevues avec M. Thiers, aurait reçu la promesse de M. le Président de la République d'être appelé à la vice-présidence du conseil d'Etat.

M. Thiers a annoncé hier que la signature de la convention allait être suivie de la mise en liberté immédiate de 73 prisonniers français encore retenus dans les forteresses allemandes.

L'Assemblée nationale semble vouloir, dans ses travaux, afin de hâter le jour de sa délivrance, procéder par élimination. Il est question d'ajourner, premièrement, la discussion sur le chapitre des dépenses budgétaires; secondement, la loi sur l'instruction primaire, qui pourrait bien être reculée jusqu'à l'année prochaine; troisièmement, la loi électorale.

A la vérité, M. Jules Simon insiste vivement auprès de la commission de l'instruction primaire pour que le projet soit présenté avant la prorogation. Mais il est douteux que son désir se réalise. Il est surtout un paragraphe que M. Jules Simon voudrait voir adopter sans retard; c'est celui qui concerne les termes de cette disposition nouvelle, la retraite serait acquise après vingt-cinq ans de service et cinquante ans d'âge, au lieu de trente ans de service et de soixante ans d'âge, conditions actuelles.

On lit dans le *Nouvelliste de Rouen* :

La semaine dernière, après son intervention dans la discussion des impôts, et lorsqu'il venait d'opérer à la tribune le sauvetage de son successeur, M. Pouyer-Quertier, au sortir de l'Assemblée, fut abordé par M. Thiers, qui, après l'avoir chaudement félicité sur son discours, le pria instamment de reprendre le portefeuille des finances. M. Pouyer-Quertier s'excusa, alléguant l'impossibilité dans laquelle il se trouvait, après l'incident qui avait motivé sa retraite, de faire partie d'un cabinet dans lequel siégeait M. Dufaure. Il ressort naturellement de ce fait que si l'élément républicain du ministère de M. Thiers ne lui sert

pas beaucoup, il l'empêche de se servir utilement des autres.

Les fourgons de l'imprimerie nationale distribuent depuis hier matin aux grandes administrations financières de la capitale des masses d'imprimés pour la comptabilité de l'emprunt en voie de préparation.

Le gouvernement français vient d'aviser le gouvernement prussien qu'il tenait à sa disposition le premier demi-milliard de l'indemnité de guerre. Conformément à la convention, cette somme sera versée dans le délai d'un mois, et, avant la fin du mois d'août, la Marne et la Haute-Marne seront débarrassées de l'occupation étrangère. Des ordres précis pour la fabrication et l'emplacement des baraquements de troupes allemandes viennent d'être expédiés dans les autres départements occupés.

Le gouvernement allemand vient de décider la construction immédiate d'un chemin de fer stratégique destiné à relier entre elles toutes les forteresses de la frontière prussienne avec de nombreux embranchements faisant partie du système général de défense, récemment adopté à Berlin.

On écrit de Strasbourg à la *Presse allemande*, au sujet des nouvelles fortifications :

« Vers le nord, entre l'Ill et le Rhin, l'enceinte de la ville sera élargie jusqu'au canal qui relie l'Ill au Rhin, de manière à ce que les belles promenades de la Robertsau seraient comprises dans l'enceinte. C'est là que l'on construira un port et un canal venant du Rhin et permettant un léger approvisionnement de la ville par Kehl. A l'est, au-dessus du point dirigé vers la France, la Prusse va établir un grand camp retranché, qui pourra recevoir une armée de 200,000 hommes, et qui restera en communication avec Strasbourg au moyen de cinq grands forts en forme d'étoile, qui seront établis sur les points suivants, en commençant vers le nord : le fort de Reichstett, situé à environ 8 kilomètres au nord-est de la nouvelle enceinte, qui domine la route de Lauterbourg vers l'ouest et le chemin de fer de Paris vers l'est, sans compter deux lignes ferrées qui sont encore à l'état de projet, dont l'une reliera la ville aux forts et dont l'autre relie les forts entre eux.

» Plus loin, vers le sud, à trois kilomètres de distance de ce premier fort de Reichstett, se trouvera le fort de Souffelweyersheim, situé en partie sur la route de Wissembourg et en partie sur la grande ligne ferrée de Paris; puis viendra le fort de Niederhausbergen et ceux de Oberhausbergen et de Wolfisheim, qui gouvernent les routes de Bouxwiller, Saverne, Paris, ainsi que le canal de la Bruche. Les emplacements de ces cinq forts sont très-bien choisis. Ils dominent tout le terrain de la plaine de Strasbourg, qui est situé à 150 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les forts ont une élévation de 150, 173 et 191 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le premier de ces forts s'appuie sur les marais de Stuffel; le cinquième, du côté du sud, s'appuie sur la conduite d'eau de l'Ill. Il sera toujours possible

de faire venir d'Allemagne, par Kehl, des secours de tout genre. »

On lit dans le *Journal des Débats* :

Une dépêche de Paris adressée au *Times* porte qu'à la dernière réception de M. de Rémusat, les ministres d'Italie et de Suisse ont déclaré que leurs gouvernements respectifs ne pourraient consentir à aucune modification des traités de commerce existant entre eux et la France, et qu'ils ne pourraient pas davantage admettre les droits compensateurs que le gouvernement français se croyait autorisé à imposer d'après la lettre des traités.

Cette nouvelle concorde, du moins en ce qui concerne l'Italie, avec les informations contenues dans une correspondance adressée de Rome à la *Nazione*, de Florence. Le traité de commerce avec l'Italie, dit la *Nazione*, n'a pas encore été formellement dénoncé par la France. Cependant M. Fournier, avant de partir, a fait entendre officieusement à M. Visconti-Venosta que M. Thiers était obligé de traiter avec l'Italie sur le même pied que l'Angleterre et la Belgique, et qu'il espérait que l'Italie ne mettrait pas d'obstacle à cette mesure absolument indispensable à une nation amie.

M. Visconti-Venosta a répondu que rien n'était plus loin des idées du gouvernement italien que de créer des embarras à la France; mais que l'Italie, tout en respectant les résolutions d'une puissance amie, n'était nullement disposée à la suivre dans la voie du régime protectionniste et qu'elle réglerait sa conduite sur celle de l'Angleterre. La *Nazione* ajoute que l'on regarde comme imminente la dénonciation formelle du traité.

Nous croyons savoir, dit la *Presse*, qu'il résulte d'une communication faite à M. Thiers par les régents de la Banque de France, que les renseignements arrivés à ce grand établissement présentent la souscription française comme devant s'élever à la somme de 2 milliards 400 millions.

Il faut ajouter à ce chiffre les souscriptions de l'étranger, qui, pour la Belgique seulement, s'élèvent, en demandes, à 1,200 millions.

La *Correspondance provinciale*, parlant de la nouvelle convention conclue avec la France, dit :

Ce n'est à aucun degré le désir d'entrer plus promptement en possession de la contribution de guerre, qui a guidé l'Allemagne, mais uniquement la conviction que le vœu et l'offre de la France était l'indice et la garantie d'une politique de paix. Les propositions de la France ne pouvaient être motivées que par des intentions pacifiques. Le gouvernement allemand considère que le devoir d'une politique de paix lui commandait d'accueillir les propositions françaises avec tous les égards compatibles avec la sauvegarde de ses propres intérêts.

Informations militaires.

On lit dans le *Siccle* :

La commission de l'armée, ayant terminé et fait voter par la Chambre toute la partie

— Du Panorama des Champs-Élysées, ma cousine.

— Et c'est cela que vous appelez voir?

— Certainement, ma cousine, l'illusion est complète; on y voit, comme si l'on s'y promenait, les jardins de Lazienky, les quais de la Vistule, la place de la Cathédrale, on distingue les équipages qui passent sur le pont de Praga, la foule, en habit de fête, sortant de la grand'messe...

— Ah! on y voit des foules en habit de fête, mon cousin? reprit amèrement Marpha. Alors, vous avez raison, l'illusion est complète, car c'est une bien grande illusion que de croire voir, dans les rues de la ville, un peuple en habit de fête. Varsovie, sous le régime de terreur qui l'opprime, n'est plus qu'un grand cimetière où errent, entre des tombeaux, des malheureux auxquels leurs bourreaux interdisent même les larmes.

— Quel tableau, grand Dieu! s'écria

César.

— Il est au-dessous de la vérité, bien au-dessous de la vérité, reprit-elle amèrement.

Et, se rapprochant du jeune homme, elle lui dit, presque à voix basse, en mettant le doigt sur ses lèvres :

— J'irai après-demain, voulez-vous m'y accompagner? Je vous avertis qu'il y a du danger pour vous et pour moi.

— Alors, merci d'avoir songé à moi, Marpha, je vous accompagnerai de grand cœur.

Elle lui serra la main avec effusion en murmurant :

— Vous êtes un vrai Polonais, vous serez des nôtres.

— Toujours, dit-il, sans trop savoir à quoi il s'engageait.

En ce moment Thadéa rentrait portant Etienne endormi dans ses bras.

— Chut! fit Marpha, pendant que sa sœur déposait l'enfant dans son berceau.

Presque au même moment Wladimir, qui n'avait pas quitté la fenêtre, se retourna en disant :

— Allons souper; Dieu merci, les voici.

— Tous? demanda Marpha.

— Oui, tous, dit-il, comme délivré d'une grande inquiétude.

Et ils passèrent dans la salle à manger.

L'instant d'après, Chusco et ses deux beaux-frères entrèrent dans la salle. Ils étaient sombres et visiblement émus.

Michel et son cousin s'embrassèrent avec effusion. Après la scène de la prairie, le nouvel arrivé ne pouvait plus être un étranger pour eux.

— Tu es revenu bien tard, dit Wladimir, d'un ton de paternel reproche, à Michel.

— Je n'ai pu terminer mes affaires plus tôt, répondit le jeune homme.

— Il ne t'est pourtant rien arrivé, j'espère?

— Non, rien, père, dit-il brièvement.

— On dirait que tu as quelque fâcheux événement à nous annoncer cependant.

Michel regarda sa sœur avec une visible émotion et répondit :

— Il y a des bruits qui courent, mais que rien ne confirme. Il vaut donc mieux ne pas en parler.

— C'est quelque chose qui regarde Sigismond, s'écria Marpha, je le vois, parle, que sais-tu?

— On dit, mais ce n'est qu'une rumeur, qu'il est arrêté.

Il y eut un mouvement de terreur.

— Arrêté, et depuis quand?

— Depuis hier au soir.

Marpha respira.

— Je l'ai vu, il n'y a que quelques heures, fit César.

— Tu as vu Narbut, toi? s'écrièrent les trois jeunes hommes, d'un air d'incrédulité.

— Je l'ai vu et lui ai parlé.

— Es-tu sûr de ne pas t'être trompé; il

de la loi militaire relative au recrutement, a commencé aujourd'hui la discussion de la partie relative à l'organisation générale de l'armée.

Trois projets sont en présence : le projet de recrutement régional pur et simple, tel qu'il est pratiqué en Prusse ; le système actuel de la France et un projet mixte.

Ce projet mixte consiste à recruter la partie active de l'armée dans toute la France, et à fonder ensemble, sans distinction d'origine, tous les éléments fournis par le recrutement.

L'organisation régionale serait, au contraire, exclusivement appliquée aux réserves.

De la sorte, on écarterait les inconvénients politiques en conservant les avantages militaires, tels que celui de la rapide mobilisation du recrutement régional.

Le système prussien n'a trouvé que deux défenseurs, le général Loysel et M. de Ker-drel ; le système actuel de la France n'en a trouvé aucun.

Quant au système mixte, que nous venons de faire connaître sommairement, il semble rallier la grande majorité de la commission ; il a été particulièrement défendu par les généraux Chareton, Billot et Ducrot.

Le général Chanzy, partisan du système régional allemand, s'est rallié à ce système mixte, qui constitue selon lui une transition indispensable. C'est demain que la commission statuera définitivement sur cette grave question.

Le Président de la République vient, sur la proposition du ministre de la guerre, d'arrêter la liste des inspecteurs généraux qui commenceront le 15 de ce mois leurs tournées dans les départements. Le programme d'inspection, cette année, a une importance particulière. Il comprend des développements nombreux et doit, dit-on, porter en outre sur des sujets nouveaux auxquels on attache un grand intérêt.

Un résumé du travail des inspecteurs généraux sera communiqué à la commission militaire de l'Assemblée lorsqu'on examinera la loi sur l'organisation de l'armée, qui complètera la loi sur le recrutement récemment adoptée.

Un certain nombre de gardes mobiles, mobilisés et volontaires des corps irréguliers rentrés dans leurs foyers, blessés ou malades à la suite de la guerre, obtiennent la faveur de faire usage des eaux thermales, mais plusieurs d'entre eux sont dans l'impossibilité absolue de faire face aux dépenses de voyage.

Désirant venir en aide à ces anciens militaires qui ont récemment combattu pour la défense du pays, M. le ministre de la guerre a fait demander aux compagnies de chemins de fer et obtenu d'elles une réduction de moitié sur les prix du tarif. Le complément sera supporté par le département de la guerre.

Pour éviter les abus, la faveur dont il s'agit sera exclusivement réservée à la catégorie des militaires ci-dessus désignée ; en aucun cas, la mesure ne devra recevoir son exécution que dans les limites consenties par les compagnies de chemins de fer, à l'exclusion des militaires en retraite.

Les demandes des intéressés devront être adressées à l'autorité militaire.

à la cheminée, y saisit une timbale d'argent, ouvre sa porte, appelle une voisine et la prie, ne pouvant quitter sa fille, d'aller engager sa timbale au Mont-de-Piété.

La voisine, pauvre vieille veuve, un peu sourde, fort peu ingambe, mais excellent cœur et fort obligeante, s'empresse d'accepter la commission et ne perd pas une minute pour s'en acquitter.

Une heure après, elle était de retour, osait à peine entrebâiller la porte de sa jeune voisine, et restait sur le seuil, pleurant silencieusement, se tordant les mains, pétrifiée par la douleur.

Quand elle put parler, elle raconta ce qui suit :

En arrivant au bureau du Mont-de-Piété, elle y avait trouvé beaucoup de monde, s'était assise sur un banc, en attendant son tour de passer au guichet, posant la timbale sur ses genoux.

Dans cet état d'immobilité, elle n'avait pu résister au sommeil ; pendant quelques minutes elle s'était endormie, et à son réveil elle ne retrouvait plus la timbale.

La pauvre femme, au désespoir, interrogeait aussitôt toutes les personnes présentes ; une femme lui demanda si elle n'était pas venue accompagnée d'un enfant de dix à onze ans.

Sur une réponse négative, la femme reprit :

— Eh bien, j'ai cru que cet enfant était avec vous, aussi c'est sans me méfier de lui que je lui ai vu prendre la timbale sur vos genoux, ce qu'il a fait sans se gêner et comme une chose toute naturelle ; son coup fait, il s'est esquivé, mais je ne sais comment ; ce qu'il y a de certain, c'est que je ne le vois plus ici.

Ce récit achevé, les deux femmes restèrent longtemps courbées sous la prostration d'un immense désespoir ; mais tout-à-coup la jeune femme se redressa, court au berceau de sa fille, la couvre de baisers, puis d'un bond, ouvre son armoire, la vide de ce qu'elle y trouve de plus précieux, choisit sa meilleure paire de draps, sa plus belle robe, le paletot des dimanches de son mari ; du tout elle fait un paquet, le jette entre les bras de sa vieille voisine, en la priant de retourner au Mont-de-Piété, et, en revenant, de remettre l'ordonnance du médecin au pharmacien. Huit jours après, la petite fille était guérie ; sa mère ne pensait plus à sa timbale, à sa plus belle robe, et elle donnait tous ses soins à consoler sa bonne voisine qui ne se consolait pas.

Le petit voleur de la timbale a été retrouvé ; arrêté pour des vols postérieurs, il a fait l'aveu de celui-là. Il a douze ans, il se nomme Isidore Dupuis.

Interpellé par M. le président, qui lui demande comment il se fait qu'à son âge il ait pris la résolution de ne vivre que de vols, il répond : « Je ne vois presque jamais mon père qui ne vient que rarement à la maison, et seulement pour se disputer avec ma mère. Ma mère ne m'a jamais envoyé à l'école ; je ne sais ni lire ni écrire, et je n'ai pas fait ma première communion. Depuis l'âge de huit ans, ma mère me met à la porte le matin, en me disant de courir la ville, de faire des commissions, des corvées, tout ce que je voudrai, mais de ne pas revenir à la maison sans argent ; je n'avais pas à manger, et souvent j'étais battu ; alors, petit à petit, j'ai fait connaissance avec des petits garçons qui m'ont appris à voler ; et quand je revenais à la maison avec de l'argent, ma mère m'embrassait et nous faisions un bon dîner avec du vin, du café et tout. »

Rendre cet enfant à sa mère, qui n'a pas même

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Journal officiel* :

« Le Président de la République vient de recevoir, au nom des Français résidant à New-York, la dépêche télégraphique suivante :

« New-York, 8 juillet 1872.

» Garde républicaine au milieu de nous ; immense succès ; on est dans la joie ; ovation à New-York. Vive la France ! Vive la République ! Vive M. Thiers, le digne Président de la République !

» LES FRANÇAIS DE NEW-YORK. »

S. M. Guillaume, empereur de toutes les Allemagnes, vient, nous assure-t-on, de faire offrir à M. de Saint-Vallier la croix de l'ordre de l'Aigle noir.

M. de Saint-Vallier aurait décliné l'honneur de cette distinction.

M. le maréchal Baraguey-d'Hilliers est arrivé hier à Lyon ; il s'est fait remettre immédiatement le dossier de l'affaire Crémier pour en étudier les pièces.

On sait que cette affaire commencera lundi prochain, 15 juillet ; les débats dureront quatre audiences. Il y a une vingtaine de témoins assignés tant par l'accusation que par la défense.

On vient de publier au *Bulletin des Lois* la première liste des Alsaciens-Lorrains qui ont opté pour la nationalité française. Elle comprend 3,828 noms. Cette première liste n'est affectée qu'aux Alsaciens-Lorrains demeurant soit à l'étranger, soit dans les départements. La prochaine liste publiée comprendra les noms de ceux de nos compatriotes d'Alsace qui résident à Paris.

Peu de personnes se font une idée exacte du nombre de cafés, estaminets et cabarets dont regorge Paris. Il résulte du travail de recensement qu'on y compte 5,800 débits de boissons, qui occupent un personnel de 45,000 employés. Le chiffre moyen des affaires s'élève par an à la somme de 450 millions.

Le pourboire des garçons, cet impôt volontaire qui est prélevé sur la consommation, s'élève au chiffre de 6 millions.

Veut-on savoir maintenant qu'elle est, par ces chaleurs torrides, la consommation de la glace à Paris ?

Ce Gargantua n'en absorbe pas moins de 220,000 kilos par jour, soit 440,000 livres.

A elle seule, la Société des Glacières en fournit 185,000 kilos.

Cette consommation va tous les ans en augmentant, et si la température sénégaliennne continue, il est à craindre que les industriels ne puissent suffire aux demandes.

Chronique de l'Ouest

ET
CHRONIQUE LOCALE

On nous communique l'avis suivant :

Les examens préalables pour l'admission

à l'école des mineurs de St-Etienne, en 1872, auront lieu pour le département de Maine-et-Loire du 22 au 31 août.

Les candidats devront en conséquence se présenter pendant cette période pour subir l'édit examen préalable chez M. Brossard de Corbigny, ingénieur des mines, rue des Arènes, n° 46, à Angers, avec toutes les pièces nécessaires à leur admission.

La nomenclature de ces pièces ainsi que le programme des connaissances exigées, sont déposés à la préfecture et au bureau de l'ingénieur des mines où ils pourront en prendre connaissance.

On lit dans plusieurs journaux de Paris, dit *l'Union libérale* :

M. de Cissey vient d'annoncer au maire de Tours sa prochaine visite, afin de se rendre compte par lui-même des travaux qui se font pour les nouvelles casernes d'artillerie. Il doit également visiter le local que la municipalité a mis à la disposition du ministre pour l'établissement de sous-officiers de chasseurs.

On voit que les journaux auxquels nous faisons allusion considèrent comme en cours d'exécution ce qui, croyons-nous, n'est encore qu'à l'étude, nous voulons parler des nouvelles casernes d'artillerie. Ces journaux paraissent également mal informés en ce qui touche le local dont il est question dans ce paragraphe.

Une exposition des produits de l'horticulture et des arts et industries qui s'y rattachent aura lieu à Rennes du jeudi 5 septembre, à midi, au dimanche 8 inclusivement.

On lit dans *l'Avenir*, de cette ville :

« La commission chargée du concours régional a décidé qu'afin de rendre les frais de déplacement moins onéreux pour les exposants, tous les animaux amenés au concours seront nourris gratuitement. »

« Nous savons aussi qu'une exposition artistique, dont la commission est nommée, sera annexée au concours et donnera à cette solennité agricole une importance et une physionomie nouvelles. »

Variétés.

CONTRASTE DE DEUX FAMILLES D'OUVRIERS.

Il est dix heures du matin, dans une mansarde du faubourg Saint-Antoine, une jeune femme est penchée sur le berceau de sa fille malade, enfant de cinq ans, auprès de laquelle elle a veillé toute la nuit ; elle est seule, son mari est à l'atelier ; elle attend le médecin.

Le médecin arrive, examine l'enfant et prescrit une application de sangsues, une potion et des pilules.

— Combien cela coûtera-t-il ? dit la mère tremblante.

— Pas plus de 10 francs, répond le docteur en prenant son chapeau, et il sort.

« Dix francs, se disait la malheureuse mère, et il n'y a pas trente sous à la maison, et mon mari ne recevra sa paye que dans huit jours ! Je ne peux pourtant pas laisser mourir mon enfant faute de 10 francs. »

— Ma foi, je n'ai pas pensé à le lui dire.

— Et bien tu as fait, je me défie de cet homme, reprit Kirposky.

— Pourquoi donc ? parce qu'il a servi dans l'armée russe ?

— Non, mais sa figure ne me revient pas.

— Le fait est qu'il a l'air passablement en dessous, mais cela ne l'empêche pas d'être un bon patriote.

Kirposky secoua la tête.

— Tu as bien fait de ne pas te fier à lui, il aime l'argent et s'il te savait ici, s'il savait surtout qu'il y a cent roubles à gagner en te livrant, je ne serais pas étonné que les Cosaques fussent ici demain matin.

— Et ils en seraient pour leurs frais de course.

— Comment, tu voudrais nous quitter déjà ? fit Marpha.

— Il le faut. Je suis attendu, et mon absence pourrait mettre des amis en péril.

— Où vas-tu donc à présent ?

— Demain, au point du jour, je serai à Varsovie.

— A Varsovie ! s'écrièrent-ils tous d'une voix.

— Oui, à Varsovie, cela vous étonne ? Il est plus facile de se cacher dans une foule que dans un bois.

— Ton signalement y est donné.

Narbut haussa les épaules.

— Je veux y faire une partie du iérolach (wist russe) avec le général au cercle Paskiévitch, et lui gagner son argent.

— Pas de folie, Sigismond, je t'en supplie, dit Marpha en lui frappant sur l'épaule.

— Ne crains rien, Marpha ; si tu as la simplicité de la colombe, moi j'ai la prudence du serpent. Et maintenant, soupçons sans crainte, pendant que mon futur cousin nous parlera de la belle et vaillante France.

(La suite au prochain numéro.)

